

éditorial

Avec environ 400 kg de déchets produits par personne et par an, la gestion de nos ordures ménagères est aujourd'hui l'une des principales préoccupations des élus locaux. L'enjeu est autant économique qu'environnemental !

Même si aucune solution miracle n'a été trouvée, le tri de nos déchets permet d'ores et déjà de limiter la quantité d'ordures ménagères à stocker, ou à détruire, et de recycler tout ce qui peut l'être. Pour garantir l'avenir de nos enfants, c'est-à-dire leur permettre de grandir dans un environnement préservé, il est impératif de faire du tri un réflexe civique.

Pour cela, Alès Agglomération met à votre service sept déchetteries et ce petit mode d'emploi. Bon tri à tous.

Max Roustan
Président d'Alès Agglomération,
Maire d'Alès

*Moins de
dépôts sauvages,
un environnement
protégé!*

oui

Je peux mettre à la déchetterie



Les seringues
et radios



Le bois



Les gravats



Le verre
ménager



Les plastiques



L'huile de
vidange



Les
encombrants



Les batteries



La ferraille



Les textiles



Les déchets
végétaux



Les peintures



Le carton et
les vieux
papiers



Les piles



Les cartouches
d'imprimantes



Les déchets
d'équipements
électroniques et
électroniques
(DEEE)

non

Je ne peux pas mettre à la déchetterie



Les produits
toxiques et
explosifs



Le verre
industriel



Les autres
déchets organiques
et médicaux



Les ordures
ménagères



Les pneus

